

Arrêté N° MA-ART-2026-227

OBJET : Arrêté d'interdiction temporaire de stationnement, 8-10 rue d'Harcourt, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay (INAUGURATION CRECHE ESPACE BAMBINS)

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la cérémonie d'inauguration de la crèche « Espace Bambins », 8-10 rue d'Harcourt, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, le samedi 12 septembre 2026 à 10h00, il convient de réserver des places de stationnement pour les invités officiels ;

ARRÊTE

Article 1 – A partir du **samedi 12 septembre 2026 à partir 06h30 jusqu'à 13h30**, 3 places de stationnement sont réservées devant le 8-10 rue d'Harcourt.



Article 2 – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5- L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le responsable des services techniques,
- Le chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- L'agent de surveillance de la voie publique.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

Fait à Les Monts d'Aunay, le 17 août 2026

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU
le 1er adjoint M. Nathalie Joux